



La CGT Finances publiques 13

16 rue Borde 13008 Marseille

Tél. 04 91 17 92 06 / 97 67

@ [cgt.drrip13@dgrip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drrip13@dgrip.finances.gouv.fr)

Site internet : <https://13.cgtfinancespubliques.fr/>

## Déclaration liminaire CSAL Drrip 13 du 14/01/2025

A l'ordre du jour du Csal de ce jour est proposé la modification des règles de gestion de l'équipe départementale de renfort et des modalités d'accomplissement des missions confiées.

Le seul motif avancé est la réduction importante des coûts de fonctionnement de l'EDR et particulièrement des frais de déplacement.

Une somme de 300 000 euros a été évoquée verbalement, somme qui serait désormais impossible de supporter pour le budget de la Drrip 13.

Les élu·es CGT ont demandé en séance à plusieurs reprises d'avoir communication des documents budgétaires. La direction locale s'y refuse.

Elle n'y est pas obligée, mais rien ne l'en empêche.

En ne produisant aucun justificatif à l'appui de son argumentation, il est bien évident que la Drrip 13 veut s'en tenir à un postulat.

Et quand bien même un document serait produit, il demeurerait inacceptable que les moyens afférents à la doctrine d'emplois des EDR empêchent les équipiers d'accomplir leurs missions dans le cadre fonctionnel qui a été défini et prévalu à son organisation, même jusque dans son mode de recrutement (mobilité fonctionnelle et géographique).

Nous voilà en conséquence confronté·es à une administration qui nous fait le coup du « coût du travail » comme un porte-parole sans argument du Medef.

Avec le coup du coût du travail – nous ne sommes pas naïfs et savons très bien que cette variable d'ajustement de la masse salariale pèse depuis des années dans la conduite de la politique de suppression d'emplois à la Dgrip-, avec le coup du coût de travail, la Drrip 13 engage les agent·es sur une pente glissante.

Dans la suite des économies soi-disant nécessaires, après la suppression de l'eau chaude dans les sanitaires, après le zèle à décortiquer les horaires de train pour éviter de payer des frais de stationnement ou de nuitée pour les agent·es en mission, aujourd'hui c'est l'EDR et demain, à qui sera le tour ?

La règle du travail à distance sera t-elle aussi première pour la formation professionnelle, pour les géomètres, les vérificateurs, l'accueil du public et les rendez-vous physiques ? (Tiens cela permettrait d'économiser sur les frais de vigiles).

**Annoncer comme principe premier que « le travail à distance doit constituer la règle », c'est inacceptable pour la CGT Finances publiques 13.**

Vous avancez que les frais de déplacement des EDR sont trop importants.

Quels étaient-ils en 2023, en 2022 ou encore en 2021 ?

Avoir cette information permettrait assurément de vérifier si, en effet, une inflation anormale s'est produite en 2024.

Et quelles autres dépenses à venir justifieraient-elles de les faire payer par la transformation de la doctrine d'emploi des EDR ?

**Les frais de fonctionnement de l'EDR ne sauraient ignorer l'utilité de ces emplois, encore moins les internalisations positives qu'ils génèrent.**

Car il faut tout compter et en premier lieu rappeler ici outre les suppressions d'emplois qui mettent toujours un peu plus les services en tension, les vacances d'emplois non couvertes entre 10 et 15%.

Ces emplois non créés sont pourtant financés et c'est l'activité des EDR qui coûterait trop chers ? Celles et ceux qui coûtent trop chers sont les ronds-de-cuir qui ne produisent rien sinon des vacances d'emplois et des statistiques de tueurs de coûts.

**Pour la CGT, le recul des droits n'est pas négociable et au cas particulier des EDR, ne satisfait pas à leurs rôles au sein des équipes de travail qu'ils renforcent dans l'accomplissement des missions.**

La Drfip 13 ne peut l'ignorer et fait mention-quand cela existe- de la possibilité pour l'EDR à distance de poser ses affaires dans un service de même nature que celui qu'il renforce.

L'équipier pourra ainsi inventer des collègues imaginaires et générer ses propres interactions avec lui même ou avec des collègues qu'il ne renforce pas dans sa mission.

**Penser une « position » de travail complètement désincarnée, proposer de la solitude au milieu d'un collectif organisé, c'est ce que vous mettez en œuvre : c'est délétère pour les conditions de travail et pour les relations sociales au travail. Les EDR ne sont pas des cobayes et vous contribuez dans votre projet à générer un risque psycho-social certain pour nos collègues.**

Enfin, en apparente contradiction, vous souhaitez étendre l'affectation géographique au département en supprimant les précédents zonages qui concernaient les équipiers issus de l'équipe départementale de renfort et assistance des ex Dsf 131 et 132 ou des secteurs de l'équipe mobile de renfort de l'ex-Trésor.

Tout le monde à la même enseigne mais dans les faits, l'objectif recherché est le désengagement de certains équipiers qui seront dans l'impossibilité de satisfaire à des affectations très éloignées.

C'est malin mais peu élégant.

**Pour toutes ces raisons, les élu·es CGT Finances publiques 13 voteront contre ce projet qui constitue en même temps qu'un recul de droits, la négation de l'utilité concrète des EDR auprès des agents et des services dans l'accomplissement des missions.**

Les élu·es CGT Finances publiques 13